

MALBOSC



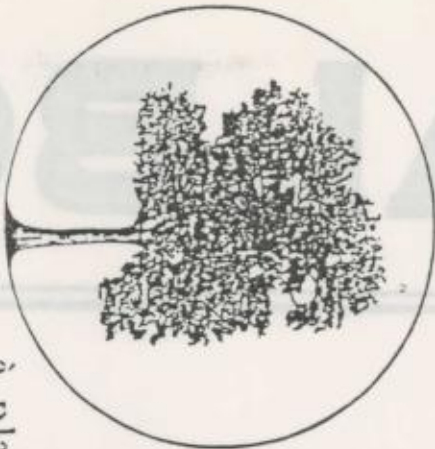
« LE MAS »

INFORMATIONS MUNICIPALES

Pour lutter contre la sécheresse
et améliorer notre cadre de vie
plantons davantage d'arbres.

Préparons dès maintenant

le Jour de l'Arbre
Dimanche 25 Novembre 1990



*"A la Sainte Catherine,
tout bois prend
racine."*

Invitons tous
les responsables
écologiques,
de l'enseignement,
politiques, religieux,
culturels, syndicalistes, ...
à planter des **ARBRES** et
à faire planter des **ARBRES** par les jeunes.

Ce jour sera le coup d'envoi d'une campagne de
plantations qui se développera tout l'hiver.

Fêtons ce 1^{er} jour de plantations par :

- des repas champêtres, des veillées,
- des concours de poésie, de chants,
- des concerts, des bals folk's, ...

* * * * *

Renseignements (joindre timbre(s) - Merci !):

Amis de la Forêt

36.16 ECO BIO

38, rue Jean Moulin 33220 Ste Foy la Grande - Tél.: 57.46.47.28

VIEUX PAPIERS RECYCLES

DU JEUDI 22 NOVEMBRE

AU MARDI 27 NOVEMBRE

ENEZ DEPOSER

DANS LE CONTAINER
PLACE DE LA GARE EN FACE
DE LA POSTE LES VANS

VIEUX PAPIERS & CARTONS
JOURNAUX & MAGAZINES
CATALOGUES & ANNUAIRES

EMBALLAGES EN CARTON
MAIS SURTOUT
PAS DE PLASTIQUE !!!
PAS DE POLYSTERENE !!!



Tout sera recyclé en nouveau papier ou carton ondulé :
seulement 2 millions de tonnes de vieux papiers sur
les 6 consommées en France chaque année, sont récupérés.
PAPIERS RECYCLES = ARBRES SAUVES !!!

RESEAU APRAC BP 30 07 140 LES VANS Tél.: 75.36.90.88

Photocepiez et diffusez ce tract autour de vous !!!



S O M M A I R E

P. 1	Sommaire
P. 2	Le mot du Maire
P. 3	Conseil Municipal du 9.05.90 A. Suchestov
P. 4	Commission travaux M. Manificier
P. 5	Conseil municipal du 27.06.90
P. 6	Conseil municipal du 27.06.90 A. Suchestov Les festivités locales
P. 7	Conseil municipal du 4.09.90 JM Tilly
P. 8	Conseil municipal du 28.09.90 A. Icard-Dugas
P. 9	Compte administratif 1989
P. 10	Budget supplémentaire 1990 C.C.A.S. - compte administratif 89
P. 11	C.C.A.S. - budget supplémentaire 90 Dons sortie des personnes âgées du 6.09.90 M. Piolet
P. 12	Etat civil Souscription réparation clocher église
P. 13	Article sur la fabrication des cloches d'église.
P. 14	
P. 15	Le débroussaillage
P. 16	
P. 17	L'Histoire à MALBOSC.
P. 18	Le 1er recensement du 28.02.1783 (suite) C. Brion
P. 19	Information Cèze & Ganière : "Adieu les mines ... "
P. 20	
P. 21	Page de l'Ecole.

♦ * ♦ * ♦ * ♦ * ♦ * ♦

Ce bulletin N° 49 a été conçu et réalisé par :

Photo couverture : M. Marcillière
Dactylographie : C. Brion, A. Tumbarello, M. Suchestov
tirage, photocopie : C. Brion, A. Icard-Dugas
Montage, agrafage : la commission Information.

♦ * ♦ * ♦ * ♦ * ♦ * ♦

- DERNIERE MINUTE -

La chorale redémarre le 12 Novembre à 18 H à l'école avec un nouveau chef de chœur. Avis à tous les maitres chanteurs de l'an dernier et tous ceux qui voudraient y participer.

Bontatz : Mme MOIROT Tél : 75 36 90 91

P. .

LE MOT DU MAIRE

Chers Lecteurs,

Enfin ! serait-on tenté de dire en voyant tous ces nuages se déverser sur notre région.

En effet, la grande sécheresse qui a sévi cet été a crée de gros problèmes. Si ce n'est trop au niveau de la distribution, tout au moins à celui de sa qualité. Cela nous conduit à étudier les moyens d'y remédier.

De mémoire de Cévenol, ce sera une première. Dire que nous tous, les vieux de ce pays, avons bu dans toutes nos rivières sans jamais attraper une colique. Naturellement, cela va engendrer des frais et c'est là qu'intervient le vrai casse-tête! "comment trouver l'argent".

Bien sûr de l'argent, il y en a, mais le faire tomber dans l'escarcelle de la commune, cela est un autre problème.

Devant ces difficultés à avoir des subventions plus élevées, le petit maire de la commune (petite par sa population mais grande par la dispersion de ses hameaux) que je suis, ne peut s'empêcher de rêver à tous ces milliards de centimes que dépense notre pays à des préparatifs d'oeuvre et d'engins de mort.

Les dépenses que nous faisons dans le fameux golfe dans une seule journée nous permettraient à nous, de goudronner tous nos chemins, de servir l'eau dans tous les villages, de débroussailler de la Chamalle à la Champ et de Tabaudet à Gournier en passant par Patrigalet et les Oumbrins.

Hélas, il y a du pétrole (beaucoup) au Koweït et en Arabie Saoudite. Quand donc dans cette humanité en folie, se rendra-t-elle compte qu'elle se suicide. Quand donc s'arrêtera cette soif de pouvoir et de profits de quelques uns au détriment des autres.

A ma connaissance, aucune religion au monde ne prône la violence ou la haine. Toutes, la Catholique, L'Islamique, la Boudhique, le Confucianisme, le Brahmanisme, le Judaïsme et j'en passe, recommandent l'amour du prochain. Et pourtant, l'amour du prochain, c'est grand, c'est généreux et ça englobe beaucoup de choses.

Même dans notre petite commune, on serait tenté de poser la question : l'amour du prochain, c'est quoi ? Le pratiques-tu ?

Question bien insolite et embarrassante pour certains.

Votre Maire

GARIDEL
Noël

CONSEIL MUNICIPAL DU 9.05.90.

CONSEILLER ABSENT MARCEL JULES

Avant l'ordre du jour sont fixées les dates de réunions.

- a) Conseil Municipal + Commission Impôts locaux
Pour examen de la taxe d'habitation et du foncier
bâti: MARDI 15 MAI A 20 H
- b) Conseil Municipal et commission impôts locaux.
Pour examen de la taxe sur ordures ménagères
MARDI 22 MAI A 20 H
- c) CCAS SAMEDI 2 JUIN 10 H

Le Conseil passe au compte rendu des Commissions.

- 1) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX
Rapporteur Michel MANIFACIER
Voir document ci-joint.

Un vif débat reprend à propos de la proposition de Mr COLADON et des suites que suggère la Commission. Celle-ci préconise une amende de 4000 Frs. Après le débat, il est admis que cette amende doit être proposée comme montant du prix de vente et non comme une amende.

Le vote a lieu

Pour : LOUCHE - FRANCOIS - TILLY - CHAMBOUREDON
KLEVEN-MANIFACIER

CONTRE : SUCHESTON-GARIDEL

ABSTENTION : PIALET-ICARD.

Il est convenu que MANIFACIER ET FRANCOIS prendront RV avec COLADON AU plus tôt.

- 2) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION SCOLAIRE
Rapporteur J.M TILLY
Sont évoqués le desaccord des parents pour l'abattage du cerisier de la cour.
 - Les effectifs pour la rentrée 90.
 - La prochaine réunion avec l'inspecteur Primaire.
 - La nécessité d'une campagne pour que les automobilistes roulent moins vite.

Le conseil répondant à une question de Jean Luc OZICL
Accepte de couvrir par ses assurances les activités des associations qui font partie du Comité d'Animation.

- Admet de régler sa cotisation à l'association syndicat libre de la forêt.
- Demande que soit rangé le garage de l'école afin que le Comité des fêtes puisse y entreposer du matériel.
- Demande à Michel MANIFACIER de passer commande pour les panneaux des chemins forestiers.

COMMISSION TRAVAUX

REUNION DU 18 AVRIL

Tous les membres de la commission sont présents et se rendent sur le terrain afin d'étudier les points suivants :

- CHABANNES La commission propose de faire une lettre à Mr JULES et Mr ROCOTARD les invitant à un rendez-vous avec les représentants de la commission afin de conclure un accord.
- LES ESCOUSSOUS La commission constate que l'échange proposé par Mr COLADON n'est pas possible vu que le terrain proposé est communal. Une vente de 400 FRS serait souhaitable pour dédommager le terrain occupé et avoir conduit le conseil en erreur. D'autre part Mr COLADON devra faire régulariser le cadastre à ses frais par un géomètre.
- AQUEDUC AU BAS DU VILLAGE Achat de buses par la mairie, les utilisateurs du passage seront invités afin d'aider la personne désignée par la Mairie à l'exécution des travaux.
- CHEMIN DU MAS Convocation du propriétaire riverain, afin de lui expliquer le problème d'accès du chemin, ensuite un géomètre sera contacté pour régulariser le chemin comme actuellement.
- SABUSCLES Mr NADAL souhaiterait acheter un chemin communal La Commission décide que le chemin communal doit rester propriétaire de la commune/
- GORGES Les travaux du pont ne sont pas terminés, une épave et un tas de fumier encombrant le parking.
Une lettre sera envoyée aux occupants du parking afin que celui-ci soit laissé libre avant le 1er JUILLET.
- CHEMIN DES VIGNES Ce chemin étant un chemin d'exploitation la commune ne doit pas intervenir pour la réparation du pont.
- DEBROUSSAILLAGE La commission a constaté que plusieurs terrains proches des maisons n'étaient pas encore débroussaillés. Nécessité de l'inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil.
- SALLE COMMUNE Réparation de la 1ère marche de la montée d'escaliers.
- CIMETIERE Un desherbant serait nécessaire, ce travail pourrait être fait par le RMI.
- TRAVAUX La commission souhaite être informée avant chaque travaux sur la commune (ex pont de GORGES.)
- REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL La Commission connaissant la situation financière de la Commune pour l'extension de la Mairie propose que les réunions du conseil se fassent à la salle Commune.

LE RAPPORTEUR DE LA COMMISSION
M. MANIFACIER.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 1990

Quelques délibérations sont prises avant de passer à l'ordre du jour.

90 Frs à régler à l'AASL Forestière

2900 7 2 Frs règlement géomètre pour l'acquisition du terrain Bastide.

- PROJET DE LOCATION DE LA RUINE DU MOULIN DE GOURNIER

Après discussion il ressort un accord de principe associé à une demande formulée par Mr KIENEN que le projet de reconstruction soit mené à bien sous le contrôle d'un maître d'œuvre agréé par le Conseil.

- PROJET D'ACQUISITION DE 10 M2 ENVIRON PAR MR SANGUALETY

Accepté pour 2500FRS

LE MAIRE lit la réponse du Sous PREFET annulant la délibération prise par le conseil à l'encontre de Mr COLADON et demande qu'une proposition raisonnable de compromis soit mise en oeuvre.

Alice ICARD propose une vente sur la base de 2500 FRs pour le projet SANGUALETY.

POUR : GARNIER-GILLY-ICARD-SUCHESTOV
CONTRE : KIENEN-MANIFACIER-PIALET-JULES.
ABSTENTION : LOUCHE-FRANCOIS

Michel MANIFACIER demande d'ouvrier une porte sur le devant de sa maison.

Le conseil donne son accord de principe sur le principe que tout ce qui peut faciliter la vie des habitants de la commune sans que cela constitue une gêne ou des contraintes pour la collectivité peut être pris en considération.

LE VOIEE a lieu alors sur le projet COLADON

(sans voix) POUR : GARNIER- ICARD-GILLY-SUCHESTOV

CONTRE : MANIFACIER-FRANCOIS

ABSTENTION : PIALET-JULES-KIENEN-LOUCHE

ALAIN SUCHESTOV rappelle avant la fin de l'année scolaire en cours que dès la rentrée 90.91 se posera le problème de l'ouverture de la seconde classe.

Puis abordant son problème personnel préfère démissionner de la commission forêt du CCAS et de la Commission Information estimant que son rôle au Comité d'animation et à la commission scolaire suffisent qu'il n'est pas bon pour lui d'être présent dans toutes les associations de la commune et qu'il est préférable que le partage des responsabilités se fasse.

SUITE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN

ALICE ICARD Devient présidente de la Commission Information
PIERRE LOUCHE : Entre au CCAS

De plus chaque séance du Conseil verra son compte rendu rédigé
par un membre du conseil désigné par ordre alphabétique
à tour de rôle.

A propos du syndicat d'électrification le Maire et le conseil
notent des délais inadmissibles pour la réception des poteaux
métalliques.

A. SUGRESTON

♦ * ♦ * ♦ * ♦ * ♦ * ♦ * ♦ * ♦ * ♦ * ♦ * ♦ * ♦ * ♦ * ♦ * ♦ *

LES FESTIVITES LOCALES

DIMANCHE 04 NOVEMBRE à 15 H :

L O T O du C.C.A.S. à la salle communale de MALBOSC
20 Quines et un superbe train de plaisir.

SAMEDI 10 NOVEMBRE à 20 H 30 : Salle commune

Le COMITE D'ANIMATION vous invite à sa

" VEILLEE "

" Châtaignes et vin nouveau "

soirée gratuite.

" DECOUVRIR EN MARCHANT " N°3

Le nouveau topo-guide vient de sortir.

Il s'agit de découvrir les Cruzières (canton des Vans)

Disponible en librairie et à la Mairie de MALBOSC.

LA BIBLIOTHEQUE

Vous ouvre ses portes chaque mardi à partir de 16 H 30

à L. COLE DE MALBOSC.

Un grand choix de livres vous est proposé.

♦ * ♦ * ♦ * ♦ * ♦ * ♦ * ♦ * ♦ * ♦ * ♦ * ♦ * ♦ * ♦ * ♦ * ♦ *

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 Septembre 1990

Tous les conseillers présents sauf A. Scuchestow en retard.

ORDRE DU JOUR /

Allocation pour le fond scolaire :

60 F/ enfant (20) 10 voix pour 0 Contre.

A.E.P. Chabannes :

Continuation des Travaux. 10 Voix pour - 0 contre.

Clocher église :=

Réparation du support de la cloche, le devis est de 14 090 F HT
16 710 F TTC

subventionnée à 40 %. Pour couvrir le reste de la dépense une souscription est ouverte. Les dons sont à verser sur un CCP intitulé "Cocher Eglise" dont la signature est détenue par Alice DUGAS et Marinette PIALET. S'il devait y avoir un dépassement du montant, le reliquat servirait à l'entretien de l'église. 11 VOix pour.

Taxe de séjour :

de 1F/nuit/personne la taxe de séjour passera à 1,50 F dont 0,50 F pour le SIDET qui redistribuera. 11 voix pour.

Subventions "Moulin de Gournier " :

Opposition de Ms TILLY Jean Michel et KIEKEN Jean Marie sur la durée du bail de location.
Le Maire demande au conseil de demander des subventions pour cette association en refusant d'en définir l'usage.
Le conseil s'engage à ce que la commune ne débourse pas un centime.

Le Maire déclare la séance levée à 21 h 45

Reprise de la séance :

Les panneaux de sens interdit pour les pistes sont à la mairie.

Sapars forestiers :

Le conseil prend une délibération pour s'opposer à la diminution des crédits. 10 Voix pour - 1 contre (P.Louche)

Ordures ménagères :

Le conseil prend acte des réclamations des voisins de l'usine et demande l'accélération et la publication de l'enquête.
Une délibération est prise.

Fin du conseil.

Le secrétaire de séance: TILLY Jean Michel

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Septembre 1990

Absent : Jean Michel TILLY

Sont examinés :

- Le compte administratif de l'exercice 1989 :

Après avoir entendu lecture des résultats du compte administratif qui présente un excédent de fonctionnement de 194 133 F, le conseil l'adopte à l'unanimité.

- Le compte administratif du CCAS pour 1989 :

Un excédent de 2 338 F apparaît. le compte est approuvé par la commission.

- Le budget supplémentaire du CCAS 1990 :

Le budget global s'équilibrera en recettes et dépenses à 12 500 F. La subvention de la commune est de 3 000 F. Le complément sera le produit du loto, des dons, de la participation au voyage des ayants droits et de l'excédent 1989. La commission approuve ce budget.

- A propos du Contrat Emploi Solidarité de la commune (ex RMI)

J.P. MANIFACIER demande que soient notées les heures effectuées et le lieu de travail accompli.

La secrétaire de Mairie précise que depuis le mois de Juin, c'est ainsi que l'on pratique.

- Le budget supplémentaire de la commune 1990 :

- . Abandon du projet Mairietel (voir bulletin N°47)
- . Projet d'équipement de matériel informatique (ordinateur, imprimante et meubles de bureau adéquat) 33 000 F sont prévus, la subvention accordée étant de 10 000 F.
- . J.M. KIEKEN demande le détail du fonctionnement du camping. La discussion s'engage sur les dépenses du camping et son avenir, la saison a été décevante comme dans tous les campings de la région.
Le Maire indique que pour la prochaine saison, il figurera au guide Michelin (R.V. pris le 6.10 avec le guide Michelin).

Le budget supplémentaire est adopté à l'unanimité. (Voir détails ci-après)

- Délibération pour l'admission en non-valeur des créances de Mme SPIEGEL à la demande du percepteur. 10 Voix pour.

- Questions diverses :

Travaux de sécurité pour les élèves de l'école, le maire a demandé à l'équipement une étude pour agrandir le parking : cout approximatif 70 000 F dont 50 % de subventions.

L'utilité d'un parking est approuvé à l'unanimité. Après un vote de principe le conseil charge le maire de contacter les propriétaires concernés.

J.M. KIEKEN propose qu'on étudie globalement le parking, l'agrandissement de la mairie, les travaux pour une 2è classe éventuelle à l'école. La commission "travaux" fera l'inventaire.

A. SUCHESTOW demande : de prévoir le traitement de l'eau pour l'été pro- cahin et que soient effectués de menus travaux à l'école (chasse d'eau, porte).

JP MANIFACIER demande la parole pour évoquer le problème des encombrants à la poubelle de Sabuscles. Bien que contacté, le SICTOBA ne semble pas avoir fait le nécessaire. Rappel et demande également pour le chef lieu.

Il propose d'échanger des parcelles communales limitrophes des siennes contre autres terrains. La question sera abordée lors d'un prochain conseil.

23 H 15 La séance est levée.

LA SECRETAIRE DE SEANCE : ALICE ICARD/DUGAS

COMPTE ADMINISTRATIF 1989

Section de Fonctionnement -

<u>DEPENSES</u>	<u>Crédits ouverts</u>	<u>Dépensé</u>
. Fournitures	13 500	8 875,54
. Frais de personnel	135 600	127 230,69
. Impôts et taxes	2 800	2 618
. Travaux et serv. extérieurs	312 252	135 346,96
. Participations	134 337	86 940,13
. Subventions	20 134	14 596
. Frais gestion générale	61 500	51 143,65
. Frais financiers	63 743	63 742,38
. Prélèvt pr dépenses investis.	186 349	186 349
<u>TOTAL</u>	<u>930 215</u>	<u>676 842,35</u>

<u>RECETTES</u>	<u>Recettes prévues</u>	<u>Entrées</u>
. Produits exploitation	64 976	54 425,74
. Produits domaniaux	99 200	35 576
. Produits financiers	375	375
. Subventions	40 000	38 775,31
. Dotations Etat	322 004	322 937
. Impôts indirects	18 984	18 944,73
. Contributions directes	153 241	168 506,20
. Produits antérieurs	231 435	231 435,94
<u>TOTAL</u>	<u>930 215</u>	<u>870 975,92</u>

Excédent de fonctionnement : 194 133,57 F

Section d'Investissement

<u>DEPENSES</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
. Remboursement d'emprunts	56 878	56 877,87
. Acquisition biens meubles immeu.	717 731,88	43 581,87
. Travaux voirie bât, AEP	1 353 327,41	903 476,56
. Dépenses imprévues	17 902,80	-
<u>TOTAL</u>	<u>2 145 840,09</u>	<u>1 003 936,30</u>

<u>RECETTES</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
. Excédent d'investissement	505 071,21	505 071,21
. Subventions équipement	1 247 255,88	204 451
. Prélèvt sur recettes fonct.	186 349	186 349
. Part. à des travaux d'équipement	85 143	71 490
. Produit des emprunts	108 400	60 000
. Recouvrt créances	13 621	7 855,20
<u>TOTAL</u>	<u>2 145 840,09</u>	<u>1 035 216,41</u>

. Déficit d'investissement de clôture : réalisé : 153 143,49
 reste à réaliser : 179 669,63

. Excédent d'investissement de clôture : réalisé : 184 423,60
 Reste à réaliser : 148 554,65

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1990

Section de Fonctionnement

DEPENSES

Frais de personnel	23 000
Entretien de batiments	39 611
Entretien voirie réseaux	40 000
Cotisations municipales	183
Participations intercom.	- 1 910
Primes indemnités	4 050
Documentation Générale	1 000
Prélèvt pr dépenses investi.	5 000
<u>TOTAL</u>	<u>110 934</u>

RECETTES

Participation Etat	18 500
Produits antérieurs	92 434
<u>TOTAL</u>	<u>110 934</u>

Section d'investissement

DEPENSES

Déficit d'invest. reporté	153 143,49
Acquisition binesmeubles et immeu.	712 150,01
Travaux bâtiments voirie AEP	431 350,85
DEPENSES IMprévues	17 902,80
<u>TOTAL</u>	<u>1 314 547,15</u>

RECETTES

Excédent d'investissement	184 423,60
SUBventions	1 016 804,88
Prélèvt sur recettes fonct.	5 000
Particip. travaux équipy.	54 318
Produits des emprunts	48 400
Recouvrt. créances	5 600,47
<u>TOTAL</u>	<u>A 1 314 547,15</u>

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMPTE ADMINISTRATIF 1989

<u>DEPENSES :</u>	Charges sociales	120 F	<u>TOTAL : 10 690 F</u>
	Repas personnes âgées	10 570	

<u>RECETTES :</u>	Part conces. cimetièrre	750	
	Subv. commune	3 000	<u>TOTAL : 13 028,21 F</u>
	Dons + loto	6 650	
	Excédent de fonct.	2 628, 21	

Excédent de fonctionnement de clôture : 2 338,21 F

C. C. A. S.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 90

<u>DEPENSES</u> :	Repas personnes âgées + sortie	9 650 F
	<u>TOTAL</u>	<u>9 650 F</u>
<u>RECETTES</u> :	Part. concessions cimetièrre	892 F
	Dons + lots	6 420 F
	Excédent de fonctiont. 89	2 338 F
	<u>TOTAL</u>	<u>9 650 F</u>

C. C. A. S.

DONS : 300 F M. LOUCHE

Sortie du 6 Septembre 1990

Nous étions nombreux aux Aubrias, ce premier jeudi de septembre à attendre le car Bastide. En effet, c'est ce jour là que la Mairie et le CCAS offraient leur voyage annuel aux personnes du 3è âge. M.

Malgré l'heure matinale, "il faisait encore nuit", le car est exact. Tout le monde prend place. Nous somme en tout 45 entre ayants droit et amateurs de promenade. Sans attendre, nous partons vers le Parc du Gévaudan. Premier arrêt au Bleyard, pour prendre le petit déjeuner. Café, chocolat et croissants ont vite fait de calmer les petites faims. Il fait maintenant grand jour et tout en cheminant, la Lozère nous offre la beauté de son paysage. Les chaines de montagnes rondes, de grands espaces de bruyères roses, les prairies tachées de jaune. C'est une immense tapisserie qui se déroule sous nos yeux avec une infinité de couleurs.

Arrivés à destination un guide nous accueille. Sans attendre il nous amène à la maison du loup. Espèce de mini musée où des loups naturalisés essaient de nous représenter la cruelle bête du Gévaudan qui sévit dans cette région de 1765 à 1768 et fit disparaître plus de cent personnes. Fait étrange, ses victimes étaient surtout de jeunes filles ou de très jeunes femmes, si bien qu'on se demande encore si la bête du Gévaudan était vraiment un loup.

De vrais loups, nous en avons vu dans le grand parc où ils vivent en semi liberté. Une jeune femme nous a d'abord montré les loups gris de Sibérie, un peu plus loin, les loups noirs ou blancs du Canada qui paraissent plus sauvages, mais les préférés de la gardienne étaient de jeunes loups de 4 mois. Elle en prit un dans ses bras et nous avons pu le caresser. Cette jeune femme aime vraiment ses fauves, elle nous les décrit comme des bêtes craintives sans agressivité mais dotés d'une formidable machoire qui peut exercer une pression de 150 Kg au cm². Mieux vaut ne pas leur confier nos tibias!

Il est presque midi, notre guide nous emmène chez Camillou, le restaurateur. La salle est accueillante, une table bien dressée nous attend. le repas est très bon et bien servi mais quand le cuisinier apporte la marmite de fonte noire (dite l'ouille) tout le monde applaudit : c'était l'alligot, espèce de purée plutôt élastique faite de cantal fondu, de pommes de terre et de crème fraîche parfumée d'ail. Bien qu'un peu bourratif presque tout le monde a aimé.

Une animation était prévue. Au moment du dessert un joueur de cabrette et un jeune accordéoniste ont pris place sur l'estrade et la bourrée a eu l'honneur de la 1ère danse mais hélas, peu d'amateurs, si peu même que le joueur de cabrette a fait pleurer son instrument. Ensuite on a joué les bonnes vieilles danses de nos vingt ans, valse, java, marche, presque tout le monde y est allé de son tour de piste.

L'après-midi a passé très vite, il faut penser au départ, Malbosc est loin.

Le retour s'est effectué sans problème et quand nous arrivons aux Aubrias, il fait

nuit. C'est ce qui s'appelle une journée bien remplie.

Nous espérons de tout coeur que cette promenade vous a plu et que nous pourrons nous retrouver l'année prochaine pour recommencer.

Pour le C.C.A.S., Marinette PIALET.

Nous remercions notre chauffeur qui nous a conduit si prudemment tout au long des routes sinueuses de Lozère.

Il a lui aussi participé à la réussite de cette journée.

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

ETAT - CIVIL

Nos joies :

Naissance de Elodie au foyer de Jean-François et Sylvie ALLEGRE, le 8 aout 1990.

Mariage de François LOUCHE et Pascale DUCROS le 4 Aout 1990 à MALBOSC.

Nos peines :

Décès de Monsieur Albert MAZEL.

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

SOUSCRIPTION "REPARATION CLOCHER EGLISE"

Après lecture de l'article ci-joint, extrait de la revue "à l'écoute" éditée par les Orphelins apprentis d'Auteuil, on peut se demander si la "Marie-Thérèse" a bien été fondue sur la place de l'église ainsi que le veut la légende. Il n'en demeure pas moins qu'elle a souffert d'avoir trop longtemps carillonné pour nos joies et nos peines et que sa mise en sécurité nécessite des travaux importants :

le montant hors taxes s'élèvera à 14 090 Frs, la subvention que le Département est susceptible d'accorder est de 5 600 Frs environ. Il reste, taxes comprises, 11 000 Frs à trouver (les taxes s'élevant à 2 620 Frs.

Cette somme est importante et ne peut être assumée par la commune, d'où l'idée de lancer une souscription pour faire appel à la générosité de chacun.

Les dons pourront être versés au CCP N° 840 88 Y à LYON, ouvert sous l'intitulé "souscription pour réparation du clocher" de "MALBOSC 07140.

Mesdames ICARD Alice née DUGAS et PIALET Marinette née DURAND, sont chargées de la tenue des comptes.

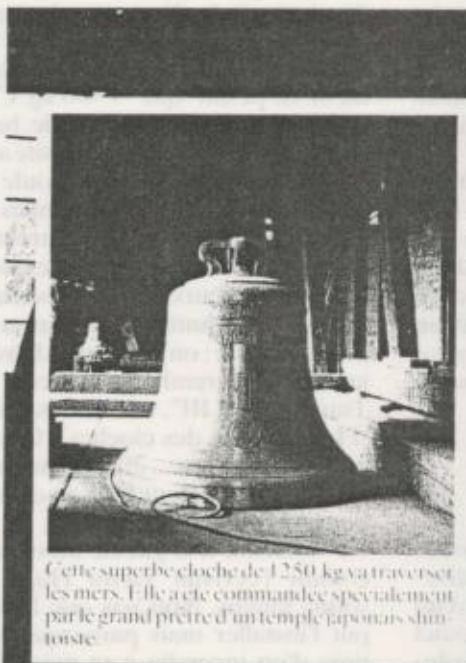
Il est bien évident que les dons pourront être anonymes et déposés sous enveloppe cachetée soit à la Mairie soit chez l'une ou l'autre des personnes précitées.

Un cahier concernant le souscription sera mis à la disposition des intéressés.

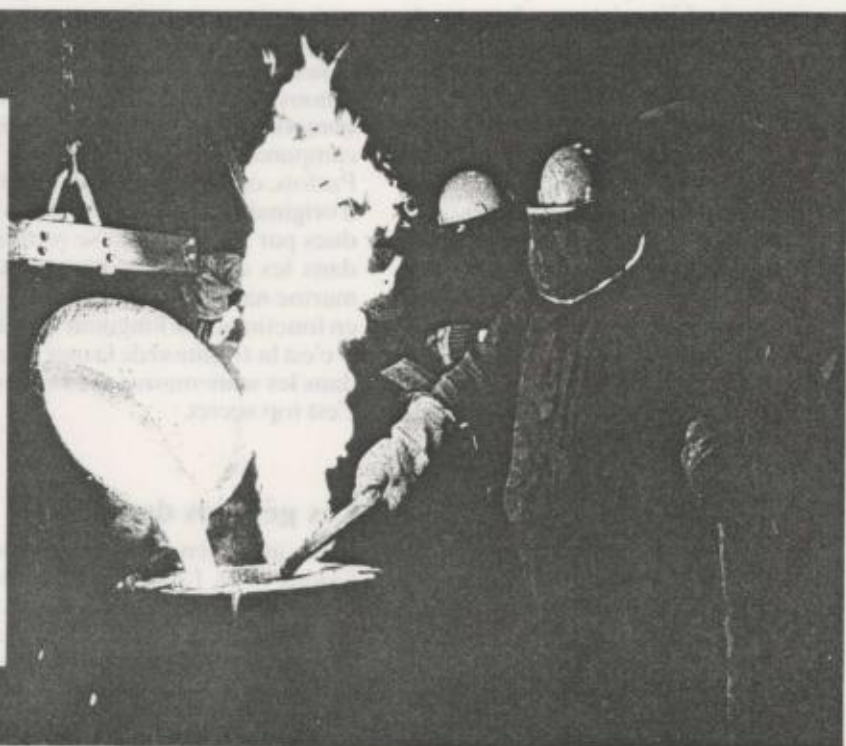
Alice ICARD-DUGAS

◇ * ◇ * ◇ * ◇ * ◇ * ◇ * ◇ * ◇ * ◇ * ◇ * ◇

Françoise, fondeur de cloches



Cette superbe cloche de 1250 kg va traverser les mers. Elle a été commandée spécialement par le grand prêtre d'un temple japonais shintoïste.



La coulée de métal en fusion dans le moule : en une minute, la réussite ou la catastrophe. La cloche de ce jour s'appellera "Cécile et Sébastien". Elle rythmera les nuits et les jours d'un bourg, dit du nom de Sainte-Cécile, proche de Villedieu-les-Poêles, et pèsera 350 kg. Anxieux, le curé du village surveillait les opérations.

Le président-directeur général de la fonderie de cloches de Villedieu-les-Poêles (Manche) s'appelle Françoise Bergamo. Passionnée, elle nous conte son métier insolite.

Sans doute pensez-vous que Françoise est l'héritière d'une lignée de maîtres fondeurs, puisque la petite cité qu'elle habite fut célèbre au XII^e siècle grâce à la fonderie créée par l'ordre des Hospitaliers de Jérusalem ? Ou qu'elle est entrée dans la famille des couleurs de bronze par mariage ? Aucunement.

"Il n'y a que des fous comme vous"

Comment, alors, Françoise Bergamo s'est-elle retrouvée à ce poste de commandement ? En s'engageant avec son mari dans une sacrée aventure : cadres dans la région parisienne — lui est ingénieur de l'École Centrale —, ils décident un beau jour d'avoir une entreprise à eux. Ils débutent en créant en Bretagne une fonderie de pièces de décoration. Un bel optimisme, alors que

cette industrie archaïque perd chaque année une manufacture. Il y en avait deux cents en 1850, aujourd'hui elles ne sont que trois ! Contrairement à toutes les prédictions de faillite des collègues et de l'entourage, les Bergamo réussissent si bien que le syndicat de la fonderie leur suggère d'aborder un travail plus conséquent.

À quelque cent kilomètres de chez eux, une vieille dame sans héritier, Mlle Cornille, cherche désespérément un successeur. N'était-ce pas là leur chance ? "Je ne connais qu'un seul fondeur assez fou pour se lancer dans cette aventure : c'est vous", dit le président à M. Bergamo.

"Ce fut nous, explique la jeune femme, nous qui eûmes le coup de foudre pour cette manufacture en l'honneur. Il n'y avait plus que trois ouvriers. Mais sa réputation était excellente."

Un atelier musée

Apparemment, rien n'a changé dans l'atelier de fonderie. Le sol est toujours de terre battue. On utilise encore le chemin de roulement en bois, qui est l'ancêtre des ponts roulants d'aujourd'hui.

Le bronze est fondu dans un four réverbère à double voûte, construit il y a plus de cent ans. Les ouvriers utilisent les mêmes outils de cuivre et perpétuent les gestes de leurs prédécesseurs. Si bien que M. Havard revenu en ce monde reconnaîtrait sa fonderie au détail près. La technique de pointe d'aujourd'hui est donc exclue de la fabrication d'une cloche ? "Certainement pas, se récrie Françoise Bergamo, nous avons créé tout à côté un laboratoire avec analyseur de spectre électronique, contrôlant la sonorité de nos cloches. Nous pouvons ainsi déterminer la tonalité

Des métiers et des hommes

de la cloche à fabriquer. De celle que l'on refait. Ou que l'on ajoute à une sonnerie déjà existante. A partir de là, nous pouvons calculer les proportions de celle qui sera fondue. Cela se fait par ordinateur.

Mais la fabrication doit impérativement suivre les règles d'une technique traditionnelle. Une cloche est un instrument de musique très exigeant ! La réaliser, c'est revenir aux temps passés. Par exemple, son moule est fait d'argile pétrie avec du poil de chèvre et du crottin de cheval. Sa fabrication, pour une cloche d'une tonne, dure six semaines, parce qu'il faut travailler le moule par couches successives.

Il est construit selon la technique du "trousseau", qui fait tourner le gabarit autour d'un axe. Cela indique les proportions nécessaires pour remplir le moule de métal. Terminé, il se compose d'un noyau, l'intérieur ; de la chape, l'extérieur ; et de la couronne, le décor. Les inscriptions sont réalisées avec la même technique que les statues, à la cire perdue.

Puis vient la composition du bronze, l'airain des poètes de l'Antiquité. C'est un mélange de 78 % de cuivre et de 22 % d'étain qui est à point entre trois et sept heures de cuisson.

La minute de vérité

Arrivé à 1200°, le bronze est versé en coulées dans le moule. Tout se joue en quarante secondes pour une cloche d'une tonne. C'est la réussite ou l'anéantissement d'un énorme travail. Mais il faudra attendre anxieusement plusieurs jours, que le métal soit figé et régulièrement cristallisé, pour connaître le résultat.

Pour les cloches de plus de cinq cents kilos, les moules sont enterrés dans des fosses. Le bronze en fusion arrive par un canal de briques, enflammant les gaz dans un véritable feu d'artifice. L'opération dure une minute. Au-delà c'est la casse.

La cloche serait éternelle si la guerre n'existait pas, si les hommes la menaient doucement. Ainsi, affirme Françoise Bergamo, la joie de la Libération où les cloches sonnèrent à la volée a été plus destructrice pour elles que quatre années de bombardements. Un équipement mal entretenu, un clocher sans restauration et c'est la catastrophe. La fêlure.

On achète toujours des cloches. La preuve, la fonderie Cornille-Havard

en fabrique chaque année une bonne soixantaine. Bien entendu, la grande majorité est réservée aux églises. Et aussi aux beffrois du Nord dont les concerts de carillons connaissent un renouveau. Si bien qu'un artiste compose pour eux des musiques campanaires*.

Parfois, ces achats ne manquent pas d'originalité. Certaines cloches fondues par les Bergamo se retrouvent dans les cirques, les bateaux de la marine nationale, où leur taille croît en fonction de la longueur du bateau — c'est la tradition de la mer. Et aussi dans les sous-marins atomiques. Ça c'est top secret.

Les géantes du passé

Nous avons en France une cloche fondue sous François I^{er}. Relativement plus récente mais digne d'un musée, celle de La Haye-Pesnel (Manche), fabriquée sous la Révolution, porte en ornements le bonnet phrygien et la hallebarde, et un message des plus agressifs pour les aristocrates...



Le métal, du bronze, doit être fondu dans un four, à l'ancienne, avant de se voir couler dans le moule pour former la cloche.

La cloche a une très lointaine origine, puisqu'elle était déjà installée en Chine, 2000 ans avant Jésus-Christ. En Occident, on construisit vers l'an 500 des cloches avec deux plaques de métal rivetées, comme on peut en voir à la cathédrale de Saint-Gall en Suisse. C'est à partir du VII^e siècle que les cloches furent coulées. C'est au XI^e siècle que les bronziers, perfectionnant leur technique, purent fabriquer des cloches de plus de mille kilos. Saint-Aignan d'Orléans pesa, la première, 1350 kg. L'amour propre aidant, les paroissiens voulurent de plus grosses cloches que

leurs voisins. Voilà pourquoi on aurait fabriqué au XIV^e le bourdon "le Cardaillac" de Toulouse de vingt-cinq tonnes (il n'en reste rien). "La Jacqueline" de Paris, plus modestement, ne pesait "que" 7500 kg. C'est Strasbourg qui, au XVI^e siècle, battit tous les records de somptuosité avec "la Marie", un bourdon coulé en 1519, pesant vingt et une tonnes.

Broutilles que tout cela, durent se dire les Russes qui, par les exploits de leurs fondeurs, se firent les champions d'un gigantisme qui tourna à la mégalomanie : on peut voir, dans les jardins du Kremlin à Moscou, "la Tsar Kolokol III", très vite baptisée "l'Impératrice des cloches". Coulée en 1734, elle pèse... 201 tonnes, mesure intérieurement 5,87 m de haut pour un diamètre de 6,60 m.

Ce "monstre à la gueule immense", comme l'écrivait Victor Hugo, ne sonna jamais. Non pas que l'on ne put l'installer mais parce que, victime d'un incendie à sa naissance, elle fut extirpée des flammes, irrémédiablement fêlée. C'est un Français amateur d'art qui la fit transporter dans ce lieu public. Par contre,

celle du monastère de Zagorsk, fière de ses soixante tonnes, règle toujours les fractions du temps. Vu leur poids, ces cloches ne sont pas mises en branle mais frappées par le battant intérieur attaché à une corde.

Si vous vous prenez de passion pour l'art et l'histoire campanaires, sachez qu'il existe une Société française de campanologie, 41 rue de Charlebourg, 92250 La Garenne-Colombes. C'est Françoise Bergamo qui me l'a révélé.

Jacqueline DELRIEU

* campanaire : qui a trait aux cloches.

N'OFFREZ RIEN AU FEU DEBROUSSAILLEZ !

LES REGLES CONTRE LE FEU

"Il faut débroussailler", c'est le fondement de la loi contre les incendies. Débroussailliez mais maintenez aussi votre terrain toujours propre car le feu a faim !

Les textes ou les règlements qui interdisent de faire un barbecue quand il fait chaud ou un feu de bois quand le vent souffle à plus de 40 km/h n'ont d'autre but que de vous protéger vous et vos biens. Ce sont vos alliés contre les incendies !

Tous les terrains, situés en zone urbaine, construits ou non, doivent être débroussaillés dans un rayon de 50 m. Le maire peut même l'élargir jusqu'à 100 m. Ce travail de nettoyage concerne aussi les terrains constructibles, les abords de construction même sommaire (comme un cabanon), bref cette prévention ne laisse rien au hasard, il faut le savoir !

Débroussailliez autour de votre habitation mais aussi autour des dépendances, de la piscine, du cabanon de jardin, sans oublier enfin les abords du poulailler, du clapier ou de la niche à chien. Ajoutons à ces consignes de la loi, un conseil *Rustica* : débroussailliez de part et d'autre de votre chemin privé (sur 25 m). Votre maison n'en sera que mieux protégée.

Si vous êtes simple locataire ou usufruitier du terrain, ces dispositions s'appliquent à vous, occupant des lieux.

N'attendez donc pas que le propriétaire fasse le travail à votre place !

Débroussailliez sans attendre. En effet, les préfets disposent cette année des moyens pour faire exécuter les travaux chez vous et sans votre avis, simplement au nom de la loi ! De plus, vous devez rembourser les sommes avancées et peut-être payer une amende.



Centre Régional de la Propriété Forestière
du Languedoc-Roussillon

378, rue de la Galéra - Parc Euromédecine 34090 MONTPELLIER - Tél.67.63.48.77

COMMENT DEBROUSSAILLER

Le feu, disent les pompiers, progresse du bas vers le haut, "du sol au plafond". Il prend dans les herbes, se propage aux broussailles, pour ensuite attaquer les arbustes et les arbres. La cime des arbres ne s'embrase que si le feu trouve à ras de terre suffisamment de végétaux pour se nourrir. Mais débroussailler, ce n'est pas défricher ! Nul besoin de transformer votre jardin en désert.

1 ARRACHEZ ou COUPEZ, au niveau du sol, les herbes et les broussailles : chênes Kermès, cistes, bruyères, ajoncs épineux, genêts, argelas, ronces, genévriers et toutes les plantes sauvages susceptibles de propager l'incendie aux branches basses.

2 COUPEZ au ras du tronc les branches, à 2 m minimum de hauteur. Supprimez les parties mortes et arbres malades.

3 Avec un rateau, RAMASSEZ les aiguilles et les feuilles. Faites-en un compost pour le potager.

4 NE BRULEZ PAS les détritux. Entassez-les, arrosez d'eau et recouvrez de terre pour obtenir du terreau. Vous pouvez les hacher avant de les déposer, recouverts de terre, au pied des arbres.

Toutes les repousses doivent être impitoyablement coupées. Si vous voulez de l'herbe pour votre brebis ou votre chèvre, travaillez le sol sur quelques centimètres; mettez de l'engrais et semez des graminées à la volée. L'herbe va repousser au détriment des rejets. Dans ce pâturage reconstitué, votre animal contribuera, à sa manière, au débroussaillage et fertilisera le terrain.



En rappel : Ce recensement daté du 28 Février 1783, fut exécuté sur ordre de M. De La Coëtte, commandant pour le Roi, quelques jours après l'arrestation de la bande des Masques Armés.

"... et de suite, nous nous ommes transportés au lieu du Barry (écrit le Barre en marge°.

LE BARRE

- En premier lieu dans la maison de **François NADAL**, lequel nous a répondu n'ayant personne d'absent ni des armes à feu. Un fusil.
- En 2è lieu, dans la maison de **Guilhiaume BRUN**, lequel nous a répondu n'avoir personne d'absent ni des armes à feu. Un fusil.

LA BORIE

- En 3è lieu, dans la maison de **François MATHIEU**, au mas de Laborie, lequel nous a répondu n'avoir personne d'absent ni des armes à feu. Un fusil.
- En 4è lieu dans la maison de **Pierre MARC** dudit lieu lequel nous a répondu n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.
- En 5è lieu au mas des Grinolhes, dans la maison de **Joseph NOEL**, lequel nous a répondu n'avoir personne d'absent ni des armes à feu. Un fusil.

LES ESCOUSSOUS

Et de suite en continuant nos fonctions, nous sommes allés au lieu des Escoussous.

- En 1er lieu dans la maison de **François LABILHERIE**, en parlant à sa mère et à son épouse, lesquelles nous ont dit que leur fils et mari est absent depuis le 19 février dernier, qu'il a été pris dans la bande de brigands. Ont répondu n'avoir autre personne absente.
- En 2è lieu dans la maison de **Jean PERIER** dit COUTAU dudit lieu, lequel nous a répondu ~~maxim~~ que Jean MATHIEU son beau-Fils natif de la paroisse de Bonnevaux est absent depuis le 19 février dernier, lequel a été pris dans la bande de brigands. Interrogé s'il a des armes à feu, a dit n'en avoir point.
- En 3è lieu dans la maison de **Jean LHOMME** dudit lieu lequel nous a répondu n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.
- En 4è lieu dans la maison de **Jean COSTE** dudit lieu, lequel nous a répondu n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.
- En 5è lieu dans la maison de **Jean-Pierre PERIER** lequel a répondu n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.
- En 6è lieu dans la maison de **Jacques TRIAL** dudit lieu lequel nous a répondu n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.
- En 7è lieu dans la maison de **Jean ALLEGRE** dit GERVAIS lequel nous a répondu n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.
- En 8è lieu dans la maison de **Baptiste CASTANIER** dudit lieu, lequel nous a dit n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.
- En 9è lieu dans la maison d'**Anthoine CARTIER**, lequel nous a répondu n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.
- En 10è lieu dans la maison de **Jacques LHOMME** lequel nous a répondu n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.
- En 11è lieu dans la maison l'**Anthoine PERIER** dudit lieu lequel nous a répondu n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.

Et de suite toujours en continuant nos fonctions, sommes allés au lieu de Chabannes.

...

CHABANNES

- En premier lieu, dans la maison de Jacques DUGAS lequel nous a répondu n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.
- En 2ème lieu, dans la maison de Jean MATHIEU lequel nous a répondu n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.

(En marge : "noter Jean DURAND du Serret," sans autre précision)

- En 3ème lieu dans la maison de Joseph PIALLET lequel nous a répondu n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.
- En 4ème lieu, dans la maison de Joseph MATHIEU, fils de feu Jean Anthoine lequel nous a répondu n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.
- En 5ème lieu, dans la maison de feu Pierre AUGIAL dudit lieu, sa veuve nous a répondu n'avoir qu'elle et Jean AUGIAL son beau-frère ici présent, n'ayant point des armes à feu.
- En 6ème lieu, dans la maison de Jean MATHIEU beaufils de feu Antoine POLGE lequel nous a dit n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.
- En 7ème lieu, dans la maison de François MATHIEU, lequel nous a répondu n'avoir que lui et sa fille et n'ayant point d'armes à feu.
- En 8ème lieu, dans la maison de Joseph MATHIEU dit Balthazar, lequel nous a répondu n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.
- En 9ème lieu, dans la maison de Louis GARIDEL dudit lieu, lequel nous a répondu que son père et son frère cadet sont absents depuis 3 mois ayant arrenté la métairie de Madame SOURELY de la ville des Vans appelée le pont de la Barre et qu'ils la font valoir, lequel n'a d'autre personne d'absente ni des armes à feu.

LA CHAZE

- En 10ème lieu, dans la maison de Barthélémy MARTIN du lieu de la Chaze, lequel nous a répondu qu'il avait son fils aîné absent depuis environ 2 ans qu'il rest à la ville du St Esprit en qualité de domestique et n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.
- En 11è lieu dans la maison de Jean CARTIER dudit lieu, lequel nous a répondu n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.

Et de suite toujours en continuant nos fonctions nous

AUBRIAS

sommes transportés au lieu d'Aubrias.

- En premier lieu dans la maison de la Veuve MOURIER, laquelle nous a répondu n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.
(en marge : "nota, Jean Pierre Mourier, cadet omis").
- En 2ème lieu, dans la maison de Jacques CHAMBOREDON du Collet de l'Elzède lequel nous a répondu que depuis le 19 du courant Jean Chamboredon son fils cadet est absent. Qu'on lui a assuré avoir été pris dans la bande de brigands. L'ayant interrogé si ses autres fils étaient absents, a répondu que non et n'avoir point d'armes à feu.
- En 3ème lieu dans la maison de Sr François COUBE lequel nous a répondu n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.
- En 4ème lieu dans la maison de Sr François COSTE, lequel nous a répondu qu'il était tout seul et qu'il n'avait point des armes à feu.
- Et de suite, dans la maison de Jean ROBERT, occupant la maison de feu Jean Mourier dudit lieu lequel nous a dit n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.
- En 6ème lieu dans la maison de Jean VEDEL dudit lieu lequel nous a répondu n'avoir personne d'absent ni des armes à feu. Un fusil.
- En 7ème lieu dans la maison de Louis ALLECRE du mas Roullaire lequel nous a dit n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.
- En 8ème lieu dans la maison de Jean Baptiste DURAND, rentier de Jean BORNE natif du lieu de Bedousses de la paroisse d'Aujac. Parlant à sa femme, elle nous a répondu que son mari est absent depuis le 19 du courant et que son mari a été pris dans la bande des brigands de même que Jean Chamboredon son oncle, aubergiste et qu'elle était seule, n'ayant point d'armes à feu.

- En 9è lieu dans la maison de Claude GEBELLIN dudit lieu, lequel nous a répondu n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.
- En 10è lieu dans la maison de Pierre DURAND de la Fermigère, lequel nous a répondu n'avoir personne d'absent ni des armes à feu. Un fusil.
- En 11è lieu dans la maison de Jean-pierre BOUSCHET du mas du Moutas, natif de la paroisse de Grandrier en montagne. Et parlant à Marianne GEBELLIN sa belle mère, elle a répondu de son beaufils est absent depuis le 19 du courant et qu'on lui a assuré qu'il a été pris dans la bande de brigands. L'ayant interrogé si elle a des armes à feu, a répondu n'an avoir point.

MOUREDES

Et de suite, dans la maison de Alexis DURAND du lieu de Mourèdes lequel nous a répondu n'ayant personne d'absent ni des armes à feu.

- En 2è lieu dans la maison de Jean BORNE dudit lieu lequel nous a répondu que ~~xxx~~ il n'a personne d'absent que son fils cadet partidepuis le 24 du courant pour vendre de la graine de vers à soie, en conséquence d'un passeport de nous signé et de Mr le Curé et nous a dit n'avoir point ~~xxxxxxxx~~ d'armes à feu.

[En marge : " Pagès a 2 fusils "]

- En 3è lieu dans la maison de Joseph GARIDEL dudit lieu, lequel nous a répondu n'ayant personne d'absent ni des armes à feu.
- En 4è lieu dans la maison de Sr Jacques BALME dudit lieu, lequel nous a répondu n'avoir personne d'absent et point d'armes à feu. Sa maison ayant entièrement brûlée le 9 octobre dernier, le feu brûla un fusil qu'il avait dedans.
- En 5è lieu dans la maison de Jean-Baptiste MATHIEU dudit lieu lequel nous a dit n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.
- En 6è lieu dans la maison de Jean PEIRIT dudit lieu lequel nous a répondu n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.
- En 7è lieu dans la maison de François DURAND dudit lieu lequel nous a dit n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.
- En 8è lieu dans la maison de Pierre CHAMBOREDON dudit lieu lequel nous a répondu n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.
- En 9è lieu dans la maison de Jean COUBE dudit lieu lequel nous a répondu n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.

[En marge : " Au mas de Sabalu, Jacques MATHIEU âgé de 94 ans a 1 fusil]

Cl; BRION

* * * * * A SUIVRE ...

" ADIEU LES MINES ... Je t'aimais bien "

C'est résumer en quelques mots la dernière réunions qui s'est tenue à MALBOSC , regroupant M. BLEJEAN directeur d'Inco France (filiale de la société canadienne qui a travail é durant 1 an sur le projet de mine d'or d'Abeau) et des représentants de Cèze & Ganière.

Inco abandonne les forages et par la même occasion le contrat qui les liait à QUINT et Nicolini, pour raison de mauvais résultats.

Quint et Nicolini restent persuadés qu'il existe un filon mais Inco a toujours refusé de décaper à cet endroit, se référant aux engagements signés.

M. BLEJEAN quitte donc ce pays, avec regrets nous a-t-il dit, s'étant attaché au charme des Cévennes ...

Association Cèze & Ganière.

- En 9^e lieu dans la maison de Claude GEBELLIN dudit lieu, lequel nous a répondu n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.
- En 10^e lieu dans la maison de Pierre DURAND de la Fermigère, lequel nous a répondu n'avoir personne d'absent ni des armes à feu. Un fusil.
- En 11^e lieu dans la maison de Jean-pierre BOUSCHET du mas du Moutas, natif de la paroisse de Grandrier en montagne. Et parlant à Marianne GEBELLIN sa belle mère, elle a répondu de son beaufrère est absent depuis le 19 du courant et qu'on lui a assuré qu'il a été pris dans la bande de brigands. L'ayant interrogé si elle a des armes à feu, a répondu n'en avoir point.

MOUREDES

Et de suite, dans la maison de Alexis DURAND du lieu de Mourèdes lequel nous a répondu n'ayant personne d'absent ni des armes à feu.

- En 2^e lieu dans la maison de Jean BORNE dudit lieu lequel nous a répondu que ~~son~~ il n'a personne d'absent que son fils cadet partidepuis le 24 du courant pour vendre de la graine de vers à soie, en conséquence d'un passeport de nous signé et de Mr le Curé et nous a dit n'avoir point ~~d'armes à feu~~ d'armes à feu.

[en marge : " Pagès a 2 fusils "]

- En 3^e lieu dans la maison de Joseph GARIDEL dudit lieu, lequel nous a répondu n'ayant personne d'absent ni des armes à feu.
- En 4^e lieu dans la maison de Sr Jacques BALME dudit lieu, lequel nous a répondu n'avoir personne d'absent et point d'armes à feu. Sa maison ayant entièrement brûlée le 9 octobre dernier, le feu brûla un fusil qu'il avait dedans.
- En 5^e lieu dans la maison de Jean-Baptiste MATHIEU dudit lieu lequel nous a dit n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.
- En 6^e lieu dans la maison de Jean PEIRIT dudit lieu lequel nous a répondu n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.
- En 7^e lieu dans la maison de François DURAND dudit lieu lequel nous a dit n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.
- En 8^e lieu dans la maison de Pierre CHAMBOREDON dudit lieu lequel nous a répondu n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.
- En 9^e lieu dans la maison de Jean COUBE dudit lieu lequel nous a répondu n'avoir personne d'absent ni des armes à feu.

[En marge : " Au mas de Sabalu, Jacques MATHIEU âgé de 94 ans a 1 fusil]

Cl; BRION

***** A SUIVRE ...

" ADIEU LES MINES ... Je t'aimais bien "

C'est résumer en quelques mots la dernière réunions qui s'est tenue à MALBOSC , regroupant M. BLEJEAN directeur d'Inco France (filiale de la société canadienne qui a travaillé durant 1 an sur le projet de mine d'or d'Abeau) et des représentants de Cèze & Ganière.

Inco abandonne les forages et par la même occasion le contrat qui les liait à Quint et Nicolini, pour raison de mauvais résultats.

Quint et Nicolini restent persuadés qu'il existe un filon mais Inco a toujours refusé de décaper à cet endroit, se référant aux engagements signés.

M. BLEJEAN quitte donc ce pays, avec regrets nous a-t-il dit, s'étant attaché au charme des Cévennes ...

Association Cèze & Ganière.

PAGES DE L'ÉCOLE

La Girafe

AGENDA

SEPTEMBRE

- * le 10 : rentrée.
- * du 12 au 26 septembre exposition de la BCP de l'Ardèche sur l'Himalaya dans la Salle des Fêtes de MALBOSC.
- * le 14 : réunion de la coopérative scolaire.
- * du 17 au 22 : Classe plein air/poney/escalade.
- * 28: réunion de coop.

OCTOBRE

- * le 5 : réunion de coop.
- * le 5 : réunion parents-instituteur.
- * le 9 : réunion de la Commission scolaire municipale.
- * le 10 : conférence pédagogique à VALLON.
- * le 11 : saut en hauteur et rencontre instit-parents d'enfants du CP.
- * le 16 : réunion de concertation à BANNE.
- * le 18 : rencontre instit-parents d'enfants du CM.
- * le 22 : première sortie à la piscine de MOLIERES.
- * les 22/23 : Tiers-Monde à l'école avec projections de diapositives sur des enfants du Népal, du Mali, de l'Inde du Sud et de l'Equateur.
- * le 23 : déplacement de la cantine dans la Salle des Fêtes.
- * le 24 : Conseil d'école.
- * le 25 : rencontre instituteur/parents d'enfants des CE1/CE2.
- * le 25 : Passage du Bibliobus à l'école.
- * le 26: réalisation d'une maquette du globe terrestre par les CM2 (Julie/ Anatole & Nicolas).
- * du 27 au 5 novembre : vacances de Toussaint.

★ A l'occasion de la JOURNEE DE L'ARBRE le 25 NOVEMBRE (à la Sainte-Catherine où tout arbre prend racine !), les enfants de l'école pourraient semer des graines d'arbres ou planter quelques espèces : qui prêterait un bout de terrain plutôt proche de l'école pour cela ? Prendre contact avec l'instituteur au 75.36.90.88

Il était une girafe
Avec une carapace
A côté de cette girafe
Il y a un cheval
Qui était très malade
Il mangeait tout le temps
De la salade
Il y avait une jonquille
Qui était très gentille
Et on l'appela

... petite fille.

Elisa - 8 ans

★ DEVINETTE HISTORIQUE :

Quels sont les 2 empereurs qui ont traversé le département de l'Ardèche?

★ ANNIVERSAIRES :

- * Emilie le 16 septembre.
- * Elisa le 1er octobre.
- * Matthieu le 15 octobre.
- * Basile et Lauréline le 31 octobre.
- * Anatole le 21 octobre.
- * Shani le 6 novembre.
- * Nicolas le 2 novembre.
- * Aurore le 17 novembre.
- * Elsa le 22 novembre.

★ Le chat américain

Il y a donc un chat qui essaye de transformer tous les autres en statues simplement en les touchant.

Celui qui est touché peut être délivré si quelqu'un passe entre ses jambes.

Le dernier qui reste devient le nouveau chat.

Julien.



En récréation dans la cour de l'école



En classe plein air

Du 17 au 22 septembre, toute la classe avec ses 23 élèves âgés de 6 à 11 ans est partie en classe de découverte à ST ROMAIN DE LERPS à 15 km de VALENCE.

★ En classe plein air

J'ai fait de l'escalade avec Mathieu : j'ai escaladé de très hauts rochers. J'ai fait du poney avec Evelyne : au début, j'avais un peu peur.

J'ai fait aussi du tir à l'arc avec Vincent et j'ai fixé la flèche dans le cerceau rose.

J'ai fait aussi de la poterie et j'ai participé à l'atelier musique où je jouais du piano électrique avec Maëlle.

Pablo.

J'ai fait du vélo et du poney. Je suis monté sur un grand rocher : c'était le plus grand. J'ai aussi monté le mur d'escalade jusqu'en haut.

J'ai donné à manger aux animaux : des poules, des cochons d'Inde et des lapins, des chèvres et des poneys. Je me suis bien amusé sur les rondinos ; j'ai fait aussi de la poterie et de la musique.

Benoît.

★ Le camping

Pendant la classe verte, nous sommes partis camper avec Florence, Mathieu, Claude et Framboise. On s'est bien amusé pendant la veillée : on a mangé des saucisses et on a chanté. On a bien dormi après un boucan pas possible.

Le lendemain après-midi, nous sommes rentrés au Centre.

Elisa.

★ L'élevage du poney

Au printemps, on amène la jument à l'étalon et onze mois après, il naît un poulain.

Ce poulain sera sevré 6 mois après sa naissance. Il grandit jusqu'à 3 ans : à cet âge-là, on peut les monter. En moyenne, il peut vivre jusqu'à 25/30 ans.

Le cheval boit en moyenne 40 litres d'eau par jour. Pour un poney : 20 l par jour. Il mange du foin, de l'orge, de l'avoine, du maïs et de l'aliment complet ; parfois, en gourmandises : du pain dur, des carottes, des pommes et un peu de sucre.

Elisa & Camille

En classe plein air, nous avons fait du poney. Moi, j'étais avec Elisa et Maya. Avant de partir, nous les avons brossés et nous avons enlevé le crottin qu'il avait sous les sabots. Puis, nous avons accroché l'équipement sur les chevaux et nous mettions une BOMBE (!) sur la tête.

Enfin, nous sommes partis en promenade. Moi, je suis monté sur le "cheval" en dernier : à un moment, il s'est mis à courir au trot.

Anatole.



★ Promenade en poney :

Quand vint mon tour de monter le poney, j'ai fait de la descente. Après, ce fut le tour de Guillaume : lui, il a eu de la chance car il a fait de la montée, lui !

Jérôme.

